

Découvrez
les autres
services de
l'ADMR

La gamme **AUTONOMIE**

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap, ou au retour d'une hospitalisation : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, téléassistance Filien ADMR, livraison de repas à domicile...

La gamme **DOMICILE**

Avec nos services de ménage, repassage, petits travaux de bricolage et de jardinage.

La gamme **FAMILLE**

Des solutions de garde d'enfants à domicile ou en accueil collectif, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF).

La gamme **SANTÉ**

Soins d'hygiène et soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ou en situation de handicap et soins infirmiers pour tous.

Pour en savoir plus, contactez l'association
ADMR près de chez vous

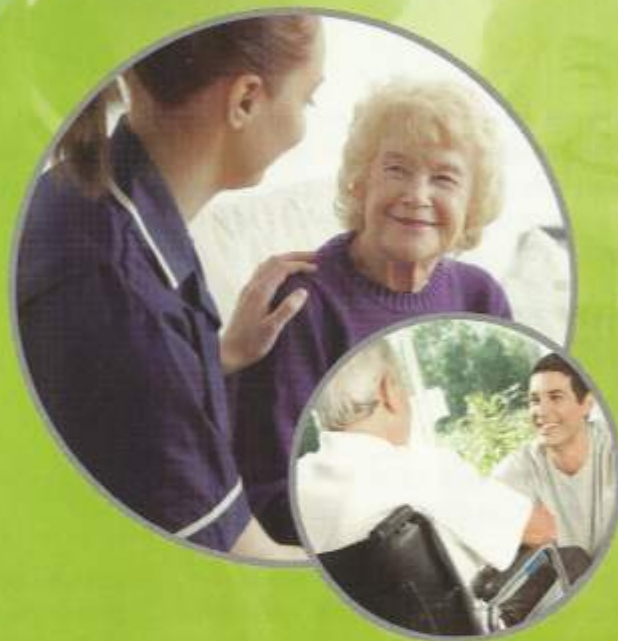


www.admr.org

personia
Le service cadre à domicile



Soins à domicile
pour personnes
âgées et personnes
handicapées



NOUS VOUS SOIGNONS
SERVICES DE SOINS
INFIRMIERS À DOMICILE

La gamme
SANTÉ



Soins infirmiers à domicile



Pour vous permettre de rester chez vous, en bénéficiant d'une grande qualité de soins, pour retarder une entrée en institution (maison de retraite), éviter une hospitalisation ou faciliter votre retour, les soins à domicile sont les services dont vous avez besoin.

QUI INTERVIENT ?

Les services de soins infirmiers à domicile de l'ADMR interviennent sur prescription médicale auprès :

- Des personnes âgées de 60 ans et plus, malades, en perte d'autonomie, ou souffrant d'une pathologie chronique,
- Des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.

Ils assurent et coordonnent, 7 jours sur 7, des soins à domicile. Ce sont des aides-soignants, des aides médico-psychologiques et des infirmiers qui interviennent à votre domicile, encadrés par l'infirmier coordinateur du service. Ces personnels favorisent également la coordination avec les partenaires de santé : médecins, hôpitaux, CLIC (Centre de liaison, d'information et de coordination), coordinations gérontologiques, services à domicile...



CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Les prestations délivrées par les Services de soins infirmiers à domicile sont pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie.

L'ADMR, DEPUIS 65 ANS À VOTRE ÉCOUTE

Un personnel recruté pour ses compétences et ses qualités relationnelles, qui intervient chez vous selon vos besoins, avec un contrôle continu des prestations et de votre satisfaction.